



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DU 2 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 2 décembre à 14h00, la Commission Consultative pour la Transition Énergétique du Calvados, légalement convoquée le 21 novembre 2019, s'est réunie à Colombelles, salle des planches du WIP, rue des ateliers, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants issus des collèges :

✓ **du SDEC ÉNERGIE :**

Collectivité (CLE)	Représentants en exercice		
	Nom	Prénom	Présent
EMIEVILLE (Caen Est)	AUVRAY	Philippe	X
DOUVRES-LA-DELIVRANDE (Creully-Douvres)	BEDIOT	Joël	
BLONVILLE-SUR-MER (Pont-l'Évêque)	BENOIST	Claude	X
ST-OUEN-DU-MESNIL-OGER (Caen Est)	BIZET	Michel	
LIVAORT-PAYS-D'AUGE - STE-MARGUERITE-DES-LOGES (Livarot-Orbec)	BLIN	François	X
VIERVILLE-SUR-MER (Isigny-sur-Mer)	BOUGAULT	Rémi	
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE (Caen Sud)	BOURAD	Abderrahman	
LA HOGUETTE (Falaise)	BOUTILLIER	Erwan	
ST LOUET-SUR-SEULLES (Balleroy-Littry-Villers)	CHESNEL	Claude	
BASSENEVILLE (Cambremer-Dozulé)	GERMAIN	Patrice	X
EVRECY (Caen Ouest)	GIRARD	Henri	
OUILLY-LE-VICOMTE (Lisieux-Moyaux)	GLASSON	Claude	X
MONDRAINVILLE (Caen Ouest)	GODIER	Edith	X
LE MESNIL-EUDES (Lisieux-Moyaux)	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
OUILLY-LE-TESSON (Falaise)	HEURTIN	Jean-Yves	
CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE (Suisse-Normande)	LAGALLE	Philippe	X
VARAVILLE (Caen Est)	LEBEGUE	Jean	
HERMANVILLE-SUR-MER (Caen Agglo)	LELANDAIS	Jacques	X
NOUES DE SIENNE - ST-SEVER (Vassy-Vire-St Sever)	LEMENOREL	Claude	
ST LAURENT-SUR-MER (Isigny-sur-Mer)	MADOUASSE	Denis	
SUBLES (Bayeux)	MANACH	Gérard	X
ST PIERRE-EN-AUGE - ST PIERRE-SUR-DIVES (St Pierre/Dives-Mézidon)	MARIE	Alain	
LANTHEUIL (Creully-Douvres)	MARIE	Joël	
PROUSSY (Suisse-Normande)	MECHE	Patrice	X
FLEURY-SUR-ORNE (Caen Agglo)	MULLER	Lionel	
LA VACQUERIE (Aunay-Bény-Caumont)	PLATON	Claude	X
CORMOLAIN (Balleroy-Littry-Villers)	POISSON	Cédric	
VIEUX-BOURG (Pont-l'Évêque)	POULAIN	Gérard	X
VIRE-NORMANDIE - MAISONCELLES-LA-JOURDAN (Vassy-Vire-St Sever)	REJET	Alain	
ST PIERRE-EN-AUGE - VIEUX-PONT-EN-AUGE (St Pierre/Dives-Mézidon)	ROYER	Jacques	
LES MONTS-D'AUNAY - AUNAY-SUR-ODON (Aunay-Bény-Caumont)	SAINT LO	Patrick	
LIVAROT-PAYS-D'AUGE - FERVAQUES (Livarot-Orbec)	VANDAMME	Marcel	X


 ✓ **des Etablissements Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) :**

Collectivité	Représentant		
	Nom	Prénom	Présent
Communauté de communes Blangy-Pont l'Evêque Intercom	ASSE	Christian	
Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie	AUBIN	Pierre	
Communauté de communes Seulles Terre et Mer	BERON	Jean-Paul	
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	CAILLY	Catherine	
Communauté de communes Blangy-Pont l'Evêque Intercom	CHARPENTIER	Jean-Alain	X
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	CORNIERE	Alain	
Communauté de communes Seulles Terre et Mer	COUILLARD	Didier	
Communauté de communes Bayeux intercom	DE BOURGOING	François	
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	DEPUIS	Albert	
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	DROUET	Mireille	
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAUT	Bernard	
Communauté de communes Bayeux intercom	FRANCOISE	Rémi	
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	GODARD	Jacky	X
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	GOURNEY-LECONTE	Catherine	
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	GRANGER	Michel	
Communauté de communes du Pays de Falaise	GUILLEMOT	Jean-François	X
Communauté de communes Cœur de Nacre	GUILLOUARD	Jean-Luc	
Communauté de communes du Pays de Falaise	HUET	Serge	
Communauté de communes Cœur de Nacre	JOUY	Franck	
Communauté Urbaine Caen la Mer	JOYAU	Nicolas	
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	LANGLAIS	Guillaume	
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	LECLERC	Jean-Claude	
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	LEDENT	Yves	
Communauté Urbaine Caen la Mer	LEFEVRE	Nadine	X
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	LEFEVRE	Pierre	
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	LELIEVRE	Annie	X
Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie	MARIE	Jacques	X
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	PAGNY	Laurent	
Communauté de communes Val Ès Dunes	PESQUEREL	Philippe	
Communauté de communes Val Ès Dunes	QUILLET	Jean-Pierre	
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	SAUDIN	François	
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	VERSAVEL	Léa	

 ✓ **Etaient également présents, les partenaires suivants :**

Structure	Représentant	
	Nom	Prénom
DREAL	GACHIGNAT	Cyrille
DDTM du Calvados	BRUNY	Jean-Marc
	LEGROS	Ysolde



ACCUEIL DES DELEGUES ET ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS remercie les membres de la commission de leur présence à cette 8^{ème} et dernière réunion du mandat de la Commission consultative pour la transition énergétique.

Cette réunion étant la dernière du mandat, elle se veut être différente des précédentes :

- changement de lieu,
- élargissement des perspectives, en consacrant davantage de temps aux échanges et à la réflexion collective.

Cette instance se réunit donc aujourd'hui dans un lieu inhabituel, chargé d'histoire, la Grande Halle – ou « le WIP » – ce tout nouveau « Tiers-lieu » inauguré il y a un mois et demi.

Mme Ophélie DEYROLLE, directrice du WIP et M. Valentin BLANLOT, coordinateur économie circulaire et réemploi, expliqueront ce qu'est un « tiers-lieu ».

Il y a 3 ans et demi, le 19 avril 2016, la Commission consultative se réunissait pour la première fois à Evrecy. S'en est suivie une période intense de formations et de réunions de groupes de travail qui ont menés à l'approbation d'une feuille de route 6 mois plus tard en novembre 2016.

Cette feuille de route a guidé les travaux de cette commission tout au long de ces 3 années d'échanges, de réflexion et d'action. Elle a permis de construire peu à peu un partenariat de plus en plus fort entre le SDEC ENERGIE et les 16 intercommunalités du Calvados.

Après la réalisation d'actions relativement simples – notes de recommandations, échange d'informations – la feuille de route a amené la commission à développer des outils partagés puis à mettre en œuvre des actions partenariales très concrètes à destination des habitants, comme le défi école énergie et le cadastre solaire.

Ces deux dernières actions ont nécessité un véritable engagement de part et d'autre et ont permis d'apprendre à chacun à travailler ensemble.

Des bases solides de coopération sont désormais posées.

La Commission consultative est devenue un véritable lieu d'échange et de coopération entre le SDEC ENERGIE et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre du Calvados (EPCI à FP), dynamique et vivant.

Cette dynamique est remarquable. Peu de départements ont réussi à faire vivre cette commission de cette manière. Celle-ci a été possible grâce à la volonté du SDEC ENERGIE, mais surtout grâce à l'implication de chacun des élus représentants le syndicat ou les EPCI.

M. le Président remercie chaleureusement chacun des membres de la commission et formule le souhait que cette coopération essentielle pour la transition énergétique s'intensifie encore dans le prochain mandat à la mesure du défi de plus en plus prégnant du changement climatique.

Il annonce que la réunion de ce jour débutera sur un sujet d'actualité, avec l'intervention de M. Cyrille Gachignat, responsable du Bureau climat air énergie de la DREAL, qui présentera la toute récente loi énergie climat du 8 novembre 2019.

Dans un second temps, il sera proposé de dresser le bilan de la Commission consultative :

- Bilan des 2 dernières actions réalisées : défi école énergie et cadastre solaire. Edith Godier, maire de Mondrainville, témoignera sur la participation de sa commune et son école au défi école énergie.
- Bilan de la mise en œuvre des 16 chantiers de la feuille de route.
- Bilan du fonctionnement de la commission à partir des résultats du questionnaire adressé avec l'invitation. Les élus présents seront mis à contribution pour identifier les pistes d'amélioration pour le prochain mandat.

Enfin, un troisième temps de la réunion sera consacré au témoignage d'Ulysse Blau, ingénieur en Bioressources, qui est allé à la rencontre de 64 maires du Calvados d'avril à juin dernier pour les interroger sur leur vision de la transition écologique de leur commune.

Cette initiative citoyenne, qu'il a appelée « La Route en communes », a pour but de soulever des questions, d'ouvrir des débats sur les leviers d'actions locaux et sur la place du citoyen dans la transition énergétique.



PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités présentes à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général du SDEC ÉNERGIE ;
- M. Alban RAFFRAY, directeur du département transition énergétique au SDEC ENERGIE ;
- Mme Guénaëlle CARLIER, ingénieure planification énergétique au SDEC ENERGIE.

Les autres intervenants du jour seront appelés à la tribune successivement.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Patrice GERMAIN, représentant du collège du SDEC ÉNERGIE, a été nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU 14 MAI 2019

M. Jacques LELANDAIS soumet aux membres de la Commission consultative le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2019, qui leur a été transmis, préalablement à la réunion, avec leur convocation.

Le procès-verbal du 14 mai 2019 est approuvé, à l'unanimité.

PRESENTATION DU WIP

Mme Ophélie DEYROLLE, directrice et co-fondatrice du WIP et M. Valentin BLANLOT, coordinateur économie circulaire et réemploi sont invités à présenter le WIP.

Mme Ophélie DEYROLLE précise que le WIP est une association et une société coopérative d'intérêt collectif, créée en 2016 avec pour objectif la réhabilitation de la grande Halle.

Le WIP est né d'un constat que beaucoup partagent, qui est l'importance de porter un projet sur son territoire et de redonner une deuxième vie à des lieux à l'abandon, comme c'était le cas de cette friche industrielle (ancien atelier de la société métallurgique de Normandie).

L'objectif était également de s'inscrire dans les mouvements de transition écologique, sociétale, sur la façon de travailler.

Dans cette démarche, les co-fondateurs ont voulu impliquer un nombre le plus large possible d'habitants, d'entreprises, d'associations, de collectivités dans la définition de ce que la grande halle pouvait devenir. De fil en aiguille, le chemin du tiers lieu a été creusé.

Un tiers lieu est avant tout un endroit où des projets vont pouvoir être organisés, hébergés, accueillis. C'est un lieu où les gens vont pouvoir se croiser et échanger.

Le deuxième pilier d'un tiers lieu est l'écosystème d'acteurs qui va pouvoir venir soit travailler, partager un verre au restaurant, participer à un évènement, une animation, soit simplement se poser et profiter des murs et des graffs.



C'est cet écosystème d'acteurs qui, par l'échange, par la rencontre, va amener les gens à participer à un projet collectif même s'ils sont venus initialement à titre individuel. Ici dans la grande halle, diverses salles de réunions, de séminaires peuvent se transformer en espace de danse, de résidence de création théâtrale. Il existe également des espaces de bureaux partagés et cette grande nef (qui pose quelques problèmes énergétiques), qui va accueillir demain (3 décembre 2020) les assises de l'économie circulaire.

Le troisième pilier d'un tiers lieu est de construire des projets collectifs. Réunir un ensemble d'acteurs très variés dans un même lieu ne fait sens que si les interactions et les échanges sont permis et facilités : c'est le rôle du WIP.

Le WIP compte 7 salariés dont le rôle est d'organiser l'activité au sein du tiers-lieu et d'aboutir à des projets collectifs qui servent chacun pour son projet professionnel ou individuel, mais qui a aussi un impact positif pour le territoire. Depuis que le WIP a été créé et que l'équipe a investi la cité de chantier, juste à côté, qui a servi de lieu de préfiguration, des projets collectifs ont pu émerger grâce aux partenaires de territoire, aux co-workeurs, dans trois principaux domaines :

- l'inclusion sociale en lien avec les missions locales, Pôle emploi, la fondation de France (appel à projet 100% inclusion avec d'autres tiers lieux comme le Dôme, le café des images ou des organismes de formation et d'insertion tels que les amis de Jean Bosco – mise en place de parcours pour des personnes très éloignées de l'emploi),
- la culture : actions culturelles (programmation événementielle de concerts, de spectacles, médiation avec des scolaires sur le graffiti, sur la manière dont on construit le territoire,
- le réemploi de matériaux.

Cela fait 3 ans que le WIP existe et à peine 2 mois que l'équipe a intégré la grande halle, après plus de 18 mois de travaux.

Ce chantier a été financé par les collectivités (Région, Caen la mer, la ville de Colombelles), l'Europe via le FEDER, l'établissement public français de Normandie, l'ADEME et Normandie Aménagement, propriétaire du site.

WIP signifie Work In Progress pour marquer la constante évolution, la construction de la programmation à venir de ces espaces et de leur utilisation.

Mme Ophélie DEYROLLE invite les élus présents à suivre cette action et à participer aux différentes activités progressivement mises en place.

M. Valentin BLANLOT, coordinateur économie circulaire et réemploi, présente son activité, spécifiquement basée sur le réemploi des matériaux. Pour la cité de chantier, le WIP a eu la chance d'être entouré d'un collectif d'architectes qui pratiquent le réemploi et qui a permis de construire l'unité de chantier avec 80% de matériaux de réemploi, provenant de chantiers à proximité de la grande halle. Cette expérience a été poursuivie sur la grande halle puisque le WIP a été missionné avec ses partenaires pour fournir aux entreprises un certain nombre de matériaux issus de chantiers de démolition à proximité.

C'est donc un projet inscrit dans le territoire, dans le sens où pour réhabiliter la grande halle, des conventions ont été passées avec des maîtres d'ouvrages qui géraient des chantiers de démolition aux alentours (périmètre de 3 km – transport, remise en état).

Ce type de projet permet un travail en réseau et de développer l'économie circulaire où des chantiers de démolition et de construction sont mis en rapport. C'est assez innovant.

En se promenant dans la grande halle, les élus pourront découvrir les matériaux ainsi réutilisés (portes d'appartement dans les sanitaires, radiateurs, équipements au niveau du bar restaurant issus de filières de réemploi).

L'équipe du WIP souhaite poursuivre ce projet, cette dynamique en implantant la première plateforme dédiée au réemploi des matériaux du bâtiment en Normandie, qui se veut résolument circulaire, dans le sens où elle va permettre une économie davantage centrée sur la main d'œuvre plutôt que sur la consommation d'énergie et de matières premières.

M. Jacques LELANDAIS remercie Mme Ophélie DEYROLLE et M. Valentin BLANLOT pour leur intervention.

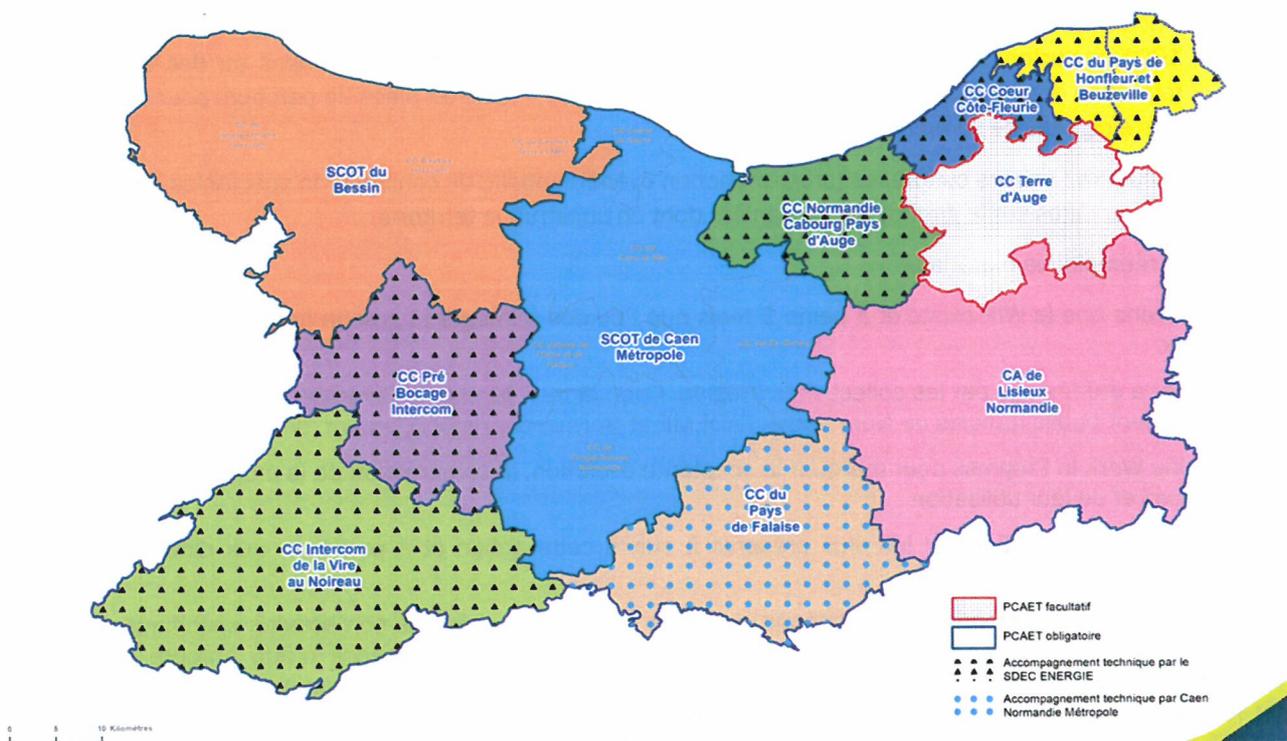


1ERE PARTIE – QUOI DE NEUF DEPUIS 6 MOIS ?

A. AVANCEMENT DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

M. Alban RAFFRAY rappelle qu'une des ambitions de la Commission Consultative était de faire en sorte que tous les territoires du Calvados s'engagent au plus vite dans une démarche d'élaboration de PCAET permettant de créer une dynamique de territoire sur la transition énergétique.

Il présente le périmètre d'élaboration de ces derniers :



A ce jour, 3 PCAET sont en cours d'approbation (Vire au Noireau, Pré Bocage Intercom et Normandie Cabourg Pays d'Auge), 2 seront arrêtés avant les prochaines élections municipales (SCOT du Bessin et CC du Pays de Falaise) et 4 sont en cours d'élaboration.

Le SRADDET devrait, par ailleurs, être approuvé très prochainement et les PCAET devront probablement réajuster leurs objectifs pour intégrer ceux du SRADDET.

Il est encourageant de voir qu'une multitude d'acteurs est fédérée pour travailler de manière collaborative.

La Commission Consultative prend acte de cette communication.



B. LOI ENERGIE-CLIMAT DU 8 NOVEMBRE 2019

M. le Président invite M. Cyrille GACHIGNAT, en charge de l'énergie, l'air et le climat à la DREAL Normandie, à présenter la récente loi énergie-climat, en date du 8 novembre 2019.

M. Cyrille GACHIGNAT précise que cette loi Energie Climat introduit la notion d'urgence écologique et climatique.

Celle-ci a défini l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050, c'est-à-dire, ne pas émettre plus de gaz à effet de serre (GES) que ce qu'il est possible d'absorber, notamment grâce aux forêts.

Cet objectif est accompagné d'un autre objectif chiffré de réduction des émissions brutes : diviser au moins par 6 d'ici 2050 / 1990, tel que prévu dans la SNBC 2 (Stratégie Nationale Bas-Carbone).

Cette neutralité carbone va se décliner autour de 5 axes d'actions :

- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles,
- Accélérer le développement des énergies renouvelables,
- Lutter contre les passoires thermiques,
- Diversifier notre mix électrique en réduisant les capacités nucléaires,
- Créer des outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de notre politique climat.

M. Cyrille GACHIGNAT présente les grands objectifs en chiffres de cette loi, à savoir :

- Réduction des émissions de GES :
 - - 40 % entre 1990 et 2030,
 - Neutralité carbone et division par au moins six en 2050.
- Réduction des consommations d'énergie :
 - - 50 % en énergie finale en 2050 par rapport à 2012, - 20 % en 2030,
 - - 40 % d'énergie fossile primaire par rapport à 2012.
- Développement des énergies renouvelables:
 - Taux de couverture des consommations d'énergie par les énergies renouvelables de 33 % en 2030,
 - En 2030, taux de couverture de 40 % pour l'électricité, 38 % pour la chaleur, 15 % pour les carburants, 10 % pour le gaz.

La neutralité carbone est un objectif réalisable qui demande des mesures fortes :

- Une énergie décarbonée à horizon 2050 (Biomasse, chaleur renouvelable et électricité décarbonée),
- Une forte baisse des consommations d'énergie dans tous les secteurs (sobriété, efficacité énergétique),
- Une forte réduction des émissions non énergétiques (Agriculture, procédés industriels),
- Une augmentation des puits de carbone (Forêt et produits bois, sols, notamment agricoles, capture et stockage).

La loi énergie climat prévoit les dispositions suivantes :

- **Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles :**
 - accélérer la sortie progressive des énergies fossiles.

Pour parvenir à atteindre des objectifs climatiques plus ambitieux, fixation d'un objectif de réduction de notre consommation d'énergies fossiles de 40 % d'ici 2030 (art. 1er), en lieu et place des 30 % visés antérieurement.



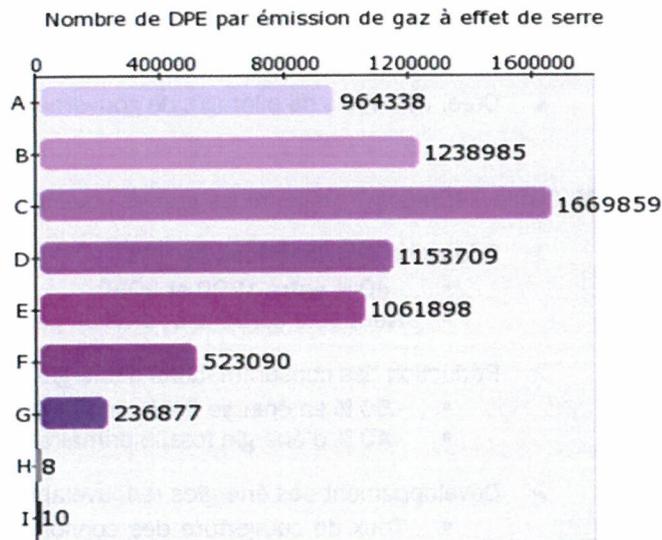
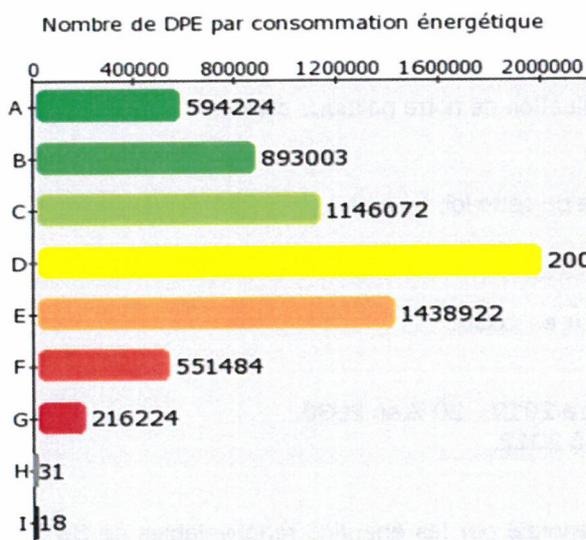
- o de fermer les centrales à charbon :

Confirmation de l'engagement de mettre fin à la production d'électricité à partir du charbon, via la mise en place d'un plafonnement de la durée de fonctionnement des centrales à charbon à compter du 1er janvier 2022, à un niveau tel qu'il conduira à l'arrêt de leur exploitation (art. 12),

Mise en œuvre d'aides spécifiques pour les salariés des électriciens et leurs sous-traitants : mise en place via l'article 12 de la loi d'un dispositif d'accompagnement dédié, en plus des projets de territoire auxquels le ministère de la Transition écologique et solidaire travaille déjà.

➤ **Pour lutter contre les passoires thermiques :**

- o Rénover d'ici 10 ans l'ensemble des 7,5 millions de passoires thermiques en France (logements dont la consommation énergétique relève des classes F et G).



- o Echancier de mise en œuvre :

- Dès 2021 :

Pour les passoires thermiques, en cas de vente ou de location, obligation d'information sur les futures dépenses énergétiques. Interdiction d'augmenter le loyer entre deux locations sans rénovation préalable. Limitation de la possibilité de demander au locataire une participation aux coûts des travaux qui permettent de sortir de l'état de passoires.

Renforcement des règles sur les logements « décents » afin de considérer comme indécents des logements énergivores et permettre aux locataires d'obtenir des travaux de la part des propriétaires.

- A partir de 2022

Les diagnostics de performance énergétique (DPE) des passoires seront complétés par un audit énergétique qui détaillera des scénarios de travaux, leur coût estimé, et les gains attendus sur la facture énergétique avec mention dans les publicités immobilières des dépenses d'énergie théoriques pour les usages pris en compte dans le DP.

- Echéance de 2028 :

Tous les propriétaires auront obligation d'avoir réalisé des travaux d'amélioration de la performance énergétique permettant a minima l'atteinte de la classe E (le non-respect de cette obligation figurera dans les actes de session ou de location).



Dès 2023, les sanctions applicables en cas de non-respect de l'obligation de travaux (les travaux parlementaires seront enrichis des réflexions sur le sujet issues de la convention citoyenne pour la transition écologique) seront définies dans la future loi quinquennale et communiquées aux propriétaires.

- o Le suivi de l'objectif fera l'objet d'un rapport annuel au parlement avec estimation du nombre de logements (dont la consommation est supérieure à 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an) qui ont fait l'objet d'une rénovation lors de l'année précédente et du nombre de ceux devant encore être rénovés (article 25).

MM. François BLIN, Patrice GERMAIN et Jean-Philippe GUILLEMOT s'interrogent sur l'accompagnement de l'Etat pour tous ces nouveaux travaux et les délais de mise en œuvre de ces objectifs.

M. Cyrille GACHIGNAT rappelle que les décrets d'application préciseront les dispositifs d'accompagnement, notamment via l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

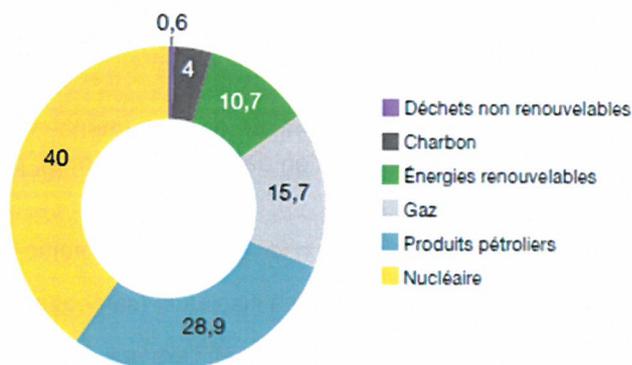
➤ **Pour accélérer le développement des énergies renouvelables (EnR) :**

Les EnR constituent la quatrième source d'énergie primaire, derrière le nucléaire, les produits pétroliers et le gaz.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR TYPE D'ÉNERGIE EN 2017

TOTAL : 251,4 Mtep

En % (données corrigées des variations climatiques)



Source : SDES, d'après les sources par énergie

L'objectif est de porter la part des EnR à 33 % du mix énergétique en 2030.

La loi met notamment en place la levée des freins au développement des projets solaires par :

- l'obligation d'installation de panneaux solaires sur 30 % de la surface de toiture des nouveaux entrepôts et supermarchés > 1000m² d'emprise au sol (art. 47),
- la possibilité dérogatoire d'installer des panneaux photovoltaïques dans les zones de prévention des risques technologiques (art. 35),
- la simplification du développement des projets photovoltaïques sur les délaissés autoroutiers (art. 44),
- la simplification des procédures d'urbanisme pour les projets de photovoltaïques sur les ombrières de parking (art. 45).

Rappels sur la Programmation Pluriannuelle d'Énergie (PPE)

La PPE, actuellement en cours d'ultime consultation, fixera par décret plusieurs objectifs :



1. Tourner le dos aux énergies fossiles : réduire la consommation d'énergie fossile d'un tiers d'ici 2028 (passer de 1412 TWh en 2017 à 940 TWh en 2028) atteindre - 40 % en 2030 :

Charbon	Pétrole	Gaz
-80%	-35%	-19%

- Elargissement du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) à la dépose des cuves à fioul,
 - 1 million de chaudières au fioul remplacé d'ici 2023,
 - Aucune nouvelle centrale électrique à partir d'énergies fossiles autorisées,
 - Arrêt des 4 dernières centrales fonctionnant au charbon,
 - Fin du charbon pour les particuliers et réduction de la consommation industrielle de 75% (hors sidérurgie).
2. Réduire la consommation d'énergie :
- Bâtiments performants, rénovés et intégrant des énergies renouvelables, vers des véhicules zéro émission et des changements de mobilité :
 - Nouvelle réglementation environnementale avec taux minimum de chaleur renouvelable dans les bâtiments neufs,
 - Renforcement progressif des obligations de performance (loi énergie-climat) avec sanctions (encadrement des loyers, interdiction de location à terme), programme d'actions, dont audits énergétiques,
 - 2,5 millions de logements rénovés d'ici 2023 (dont la moitié de ménages modestes),
 - CEE : coup de pouce au chauffage et à l'isolation (campagne FAIRE),
 - Transformation du CITE en prime, qui bénéficiera aux ménages modestes.
 - Vers des véhicules zéro émission et des changements de mobilité :
 - 4,8 millions de véhicules électriques en circulation en 2028,
 - Objectif de 4L/100 km de consommation réelle pour les véhicules particuliers thermiques en 2030,
 - Fin de la vente des véhicules particuliers thermiques en 2040,
 - Atteindre le million de bénéficiaires de la prime à la conversion en 2023 pour remplacer les véhicules par des véhicules moins émetteurs.
3. Diversifier le mix-énergétique en développant les énergies renouvelables thermiques (38% de la chaleur, 10 % du gaz en 2030) :
- Multiplier par 5 la production de gaz renouvelable d'ici 2028,
 - +40 à +59% de chaleur renouvelable d'ici 2028,
 - 10% de taux d'hydrogène décarboné dans l'hydrogène industriel en 2023,
 - Niveau d'incorporation des biocarburants avancé en 2028 (3,8 % dans l'essence et 3,2% dans le gazole).

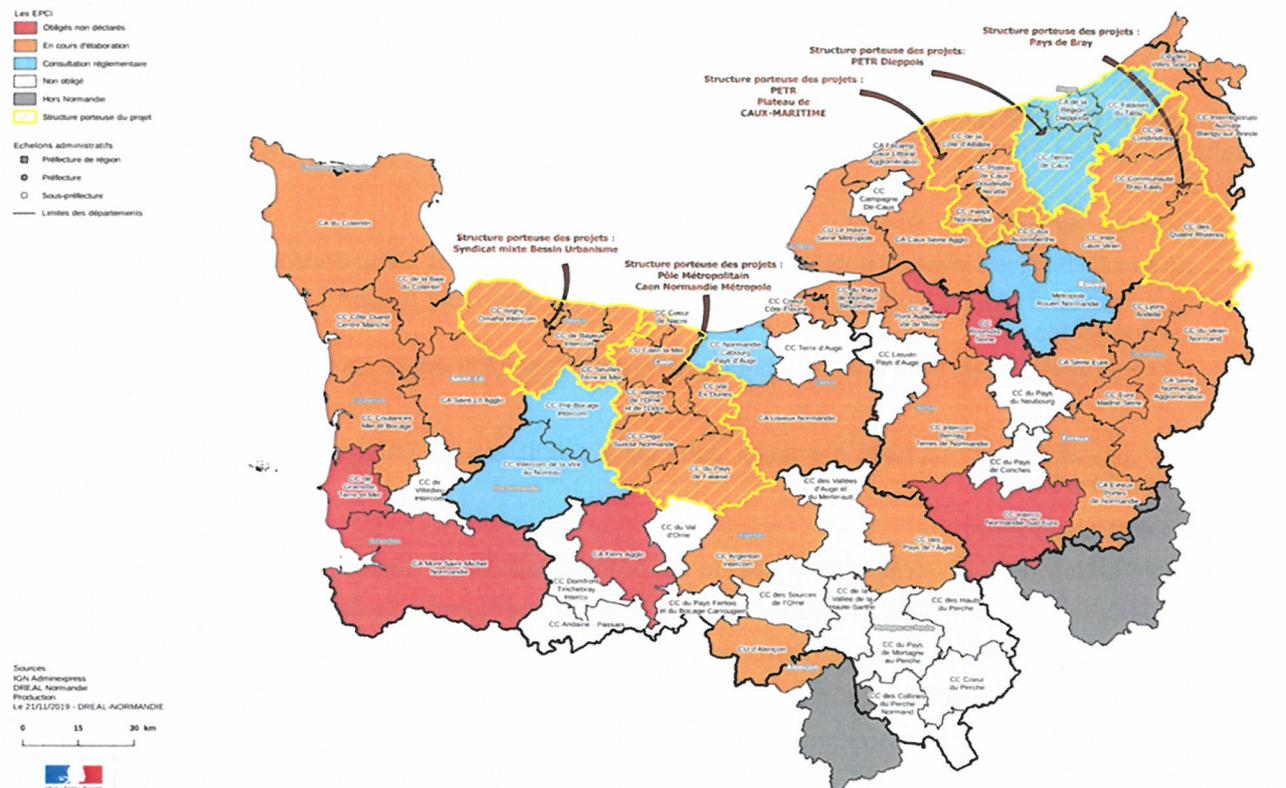


M. Cyrille GACHIGNAT précise que 4/5^{ème} des orientations de la SNBC ne pourront pas être mises en œuvre sans les territoires.

La neutralité carbone est un objectif à l'échelle de la France, mais pas pour chaque territoire sur son périmètre. Les potentiels sont différents en termes de puits de carbone et d'émissions résiduelles.

Pour atteindre la neutralité carbone, il faut que chaque territoire mobilise tous les leviers au maximum de leur potentiel. C'est l'ambition à viser par les SRADDET et les PCAET.

M. Cyrille GACHIGNAT présente l'état d'avancement des PCAET en Normandie :



Dans le cadre du SRADDET en cours de finalisation, Monsieur Bruno DELIQUE précise qu'au niveau des 5 syndicats d'énergie de Normandie, il a été pointé un élément semblant ne pas être conforme aux objectifs nationaux en matière de production d'énergies renouvelables.

Il s'agit de la règle 39 qui prévoit, comme elle est écrite à aujourd'hui, de pouvoir construire des installations de panneaux photovoltaïques au sol uniquement sur les friches industrielles polluées (et non plus sur des friches industrielles ou polluées, comme dans la précédente écriture).

Une lettre commune a été adressée à la Région pour soulever ce problème.

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que la hiérarchie des documents, induisant des obligations, doit être respectée pour aboutir au résultat attendu.

La Commission Consultative prend acte de ces communications.



2EME PARTIE – BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Mme Guénaëlle CARLIER rappelle que les axes de travail de la Commission Consultative sont définis dans une feuille de route.

La réunion du 28 novembre 2017 a acté un certain nombre d'actions. Certaines sont actuellement en cours de réalisation.

A. DEFIL ECOLE ENERGIE – Priorité 6

M. le Président invite Mme Edith GODIER, maire de Mondrainville, représentante du collège du SDEC ÉNERGIE, à présenter avec Mme Guénaëlle CARLIER un bilan du défi école énergie.

Mme Guénaëlle CARLIER rappelle que le défi école énergie est une action qui a été choisie par la Commission Consultative pour la Transition Énergétique du 28 novembre 2017 et qui a été menée sur l'année scolaire 2018/2019.

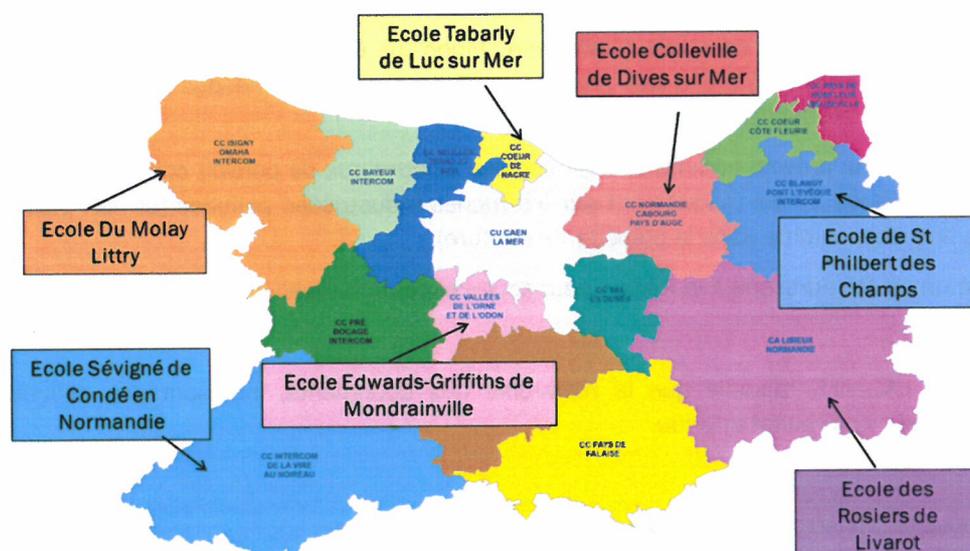
Ce défi école énergie avait pour objectif :

- o de sensibiliser les élèves à l'importance des dépenses d'énergies et d'eau dans leur école ;
- o de les inciter à réduire leurs consommations d'énergie et d'eau, par rapport aux années précédentes, par les éco-gestes ;
- o d'encourager la collectivité à investir pour améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine.

Sept écoles/collectivités ont souhaité s'engager dans cette action, avec 8 établissements de 7 EPCI différents (9 classes et 240 enfants).

Il s'agit des écoles suivantes :

- Ecole Tabarly de Luc-sur-Mer (Communauté de communes Cœur de Nacre) ;
- Ecole Colleville de Dives-sur-Mer (Communauté de commune Normandie Cabourg Pays d'Auge) ;
- Ecole de St Philbert des Champs (Communauté de communes Blangy-Pont-l'Évêque) ;
- Ecole des Rosiers de Livarot-Pays-d'Auge (Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie) ;
- Ecole Edwards-Griffiths de Mondrainville (Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon) ;
- Ecole Sévigné de Condé-en-Normandie (Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau) ;
- Ecole du Molay-Littry (Communauté de communes Isigny Omaha Intercom).





Le financement de cette première édition a été assuré, à parité, par les EPCI et le SDEC ÉNERGIE.

Les rôles de chacun ont été définis comme suit :

SDEC ENERGIE	Collectivité	Ecole
<ul style="list-style-type: none">• Coordination• Conception d'outils de communication et d'animation (livret pédagogique)• Réalisation d'animations et accompagnement des classes dans leur projet• Bilan énergétique des bâtiments scolaires	<ul style="list-style-type: none">• Choix de l'école• Aide à la relève des compteurs et suivi des consommations• Mise en place d'actions d'économies d'énergie• Communication sur le projet	<ul style="list-style-type: none">• Identification d'1 classe participante• Construction et mise en œuvre d'un programme d'actions dans l'école• Présentation de ses résultats

Toutes les classes ont bénéficié d'une animation au sein de la Maison de l'Énergie et 2 interventions, d'une ½ journée dans chaque classe, ont été proposées entre novembre 2018 et avril/mai 2019.

Le syndicat est intervenu pour aider à la réalisation des enquêtes, à l'identification des actions à réaliser dans l'école et une campagne d'enregistrement des températures dans les classes a été mise en œuvre.

Mme Guénaëlle CARLIER interroge Mme Edith GODIER, maire de Mondrainville, sur le bilan dressé par la classe de CM2 de sa commune de ces animations et sur les réalisations mises en place dans le cadre de ce projet.

Mme Edith GODIER confirme que c'est par l'éducation des enfants que les objectifs de la transition énergétique pourront être atteints.

L'école Edwards-Griffiths de Mondrainville a été sélectionnée par la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour participer à ce défi école énergie.

Les élèves de CM1/CM2, accompagnés de leur enseignante, la Directrice, Mme Caroline de PECHY, ont décidé de relever ce défi qui s'inscrivait, par ailleurs, dans leur projet d'école.

Les élèves ont été enthousiasmés et impressionnés par tous les ateliers qui leur ont été proposés, dans le cadre de la visite de la Maison de l'énergie et des interventions de l'animatrice à l'école.

Ils ont immédiatement compris que le changement climatique est inéluctable, qu'il ne s'agit pas d'une hypothèse mais bel et bien d'une réalité, que les ressources en énergies fossiles notamment diminuent et que la consommation et que les besoins sont en augmentation permanente. Il est donc temps de réagir.

Sensibilisés au fait que des efforts doivent être fournis, les enfants se sont tout de suite positionnés en acteurs de ce changement, témoigne Mme Edith GODIER.

Sur le cahier « détective », remis par le SDEC ÉNERGIE au début de la mission, ils ont enregistré, avec l'aide d'un référent (agent technique de la commune, désigné pour accompagner les enfants), les consommations d'eau et d'énergies.

Après de multiples travaux, échanges, visionnages de vidéos, ils ont été plus particulièrement sensibilisés par le gaspillage alimentaire, le 7^{ème} continent ou la mer de plastique.

Ils ont donc travaillé entre camarades (affichettes à la cantine), avec les enseignants mais également chez eux, faisant ainsi la leçon à leurs parents.

Ils ont, par ailleurs, installé un hôtel à insectes dans un endroit où ils ont semé des fleurs mellifères. Les élèves de CM2 à l'époque, aujourd'hui en classe de 6^{ème} au collège de Verson servent de modèles et leurs professeurs s'appuient sur leur expérience, pour pouvoir continuer dans cette démarche.



Mme Guénaëlle CARLIER présente l'ensemble des multiples réalisations qui ont pu voir le jour à l'initiative des différentes classes :

- Pesée des déchets,
- Mise en place du tri des déchets à la cantine et compostage,
- Création d'un « hôtel à insectes »,
- Campagne d'affichage des éco-gestes dans les sanitaires, classes et couloirs,
- Journée sans voiture,
- Emission radio à l'école,
- Installation d'un récupérateur d'eau pluviale,
- Forum sciences pour les autres classes,
- Campagne pour motiver d'autres élèves à devenir « ambassadeur »,
- Présentation des actions lors des fêtes de fin d'année auprès des parents.

Mme Guénaëlle CARLIER interroge Mme Edith GODIER sur l'implication de sa commune dans le cadre de ce défi et sur les actions menées par celle-ci.

Mme Edith GODIER rappelle qu'elle a missionné un agent technique de la commune pour accompagner les élèves au quotidien et tout au long de l'année.

Beaucoup de communications ont été faites sur le sujet dans le bulletin communal et par l'intermédiaire de flyers distribués dans les boîtes aux lettres.

La presse locale a également été régulièrement informée des actions menées et le défi énergie a été mis en avant auprès de l'équipe de France 3 présente le jour de la rentrée.

Enfin, des jeux ont été organisés lors de la fête des écoles.

Même si l'école Edwards-Griffiths a été construite en 2000 dans un souci de limiter la consommation d'énergies, des actions complémentaires pouvaient encore être menées et la commune a :

- changé l'ensemble de l'éclairage par des ampoules leds,
- installé des détecteurs de mouvement pour l'éclairage des classes,
- remplacé les sèche-mains par des serviettes,
- entamé une phase de remplacement des robinets de l'école par des robinets plus économes.

Les autres collectivités impliquées se sont également bien investies et se sont engagées dans la réalisation d'un certain nombre d'actions :

- Mise en place de luminaires performants,
- Remplacement de sèche-mains électriques par des serviettes,
- Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs,
- Changement de chaudière,
- Calorifugeage des tuyauteries de chauffage,
- Travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE),
- Installation de détecteurs de présence pour l'éclairage,
- Projet de jardinage et de création de potager,
- Communication sur le défi dans les publications locales.



Le défi s'est clôturé par un temps festif, organisé le 14 juin 2019 au Centre des Congrès de Caen. Chaque classe a présenté ses actions réalisées sur un stand réservé.

Les enfants ont relevé un dernier défi « pique-nique zéro déchet » pour le déjeuner.

Des expositions et animations sur différents thèmes, un spectacle, un goûter et une remise de cadeaux ont ponctué cette journée.

L'association des Petits débrouillards, le CPIE, le Syvedac et l'ADEME ont contribué à cette journée.

Mme Guénaëlle CARLIER interroge Mme Edith GODIER sur ce que les élèves de la classe de Mondrainville ont retenu de cette journée.

Mme Edith GODIER confirme que les élèves ont été très fiers de représenter leur école et d'avoir été choisis pour relever ce défi. Etre acteurs les a aidés à se sentir responsables. Avec le référent technique et leur enseignante, Mme Edith GODIER les a accompagnés à ce temps fort où ils ont pu présenter et comparer leurs travaux avec ceux des élèves des autres écoles.

Ils ont participé à ce pique-nique zéro déchet et la directrice a décidé d'instaurer ce challenge à chaque sortie scolaire. Les élèves ont également apprécié le spectacle et le goûter.

Mme Guénaëlle CARLIER confirme que les enseignants des autres établissements scolaires ont, de la même manière, exprimé leur grande satisfaction et ont dressé un bilan positif de ce défi :

- Animations et outils de qualité et adaptés aux attentes,
- Journée de restitution très appréciée,
- Prise de conscience significative par les élèves,
- Déclenchement d'actions dans la durée,
- Elèves devenus acteurs au quotidien à l'école comme à la maison,
- Action recommandée par les enseignants.

Mme Edith GODIER confirme que le bilan est largement positif puisque les enfants se sont véritablement impliqués dans ce défi. Elle souligne, par ailleurs, l'implication forte de l'enseignante qui poursuit ces actions de façon pérenne de manière à obtenir le label E3D (École en Démarche globale de Développement Durable).

Mme Guénaëlle CARLIER présente les retours des enseignants sur cette action :

- ➔ Bilan global très positif. Souhait que l'action soit renouvelée,
- ➔ Outils et formule proposés à conserver pour une prochaine édition,
- ➔ Action qui nécessite du temps pour tous (écoles et partenaires) et de l'anticipation dès l'année précédente,
- ➔ Des moyens conséquents nécessaires pour assurer la qualité de l'action : animations, bilan énergétique des bâtiments, communication,
- ➔ Implication plus forte souhaitable de la part des collectivités : relevé des compteurs, mise en œuvre d'actions articulées avec la classe, communication...

Le renouvellement de cette action pourrait éventuellement être envisagé par la nouvelle commission consultative à la rentrée scolaire 2021-2022.

Mme Nadine LEFEVRE, conseillère communautaire de la Communauté urbaine de Caen la mer, maire-adjoint de la ville de Colombelles, en charge notamment des affaires scolaires et investie dans le développement durable, précise qu'un partenariat avec l'éducation nationale doit être mis en place de manière à ne pas laisser aux collectivités le soin de porter seules ce type de projet éducatif.

Mme Guénaëlle CARLIER rappelle que l'éducation nationale a été signataire des conventions passées dans le cadre de ce défi école énergie.



Un intervenant dans la salle s'interroge sur les solutions que pourraient proposer les enfants pour une journée sans camion (en lien avec la thématique de la consommation de biens) et propose de soumettre cette interrogation aux prochaines classes qui seront engagées dans ce nouveau défi.

M. Gérard POULAIN pense qu'il est regrettable de faire porter aux enfants des exigences que les adultes d'aujourd'hui n'ont pas su avoir. C'est aux adultes de leur proposer un schéma adapté pour qu'ils puissent espérer vivre dans une planète de qualité.

Mme Guénaëlle CARLIER confirme qu'il faut être prudent dans le discours tenu aux enfants en évitant la culpabilisation et savoir leur proposer des actions de manière positive, sous la forme d'un défi à relever.

La Commission Consultative prend acte de cette communication.

B. CADASTRE SOLAIRE – PRIORITE 3

M. Alban RAFFRAY rappelle que Soleil 14 est un dispositif d'accompagnement à la réalisation de projets photovoltaïques co-porté avec toutes les communautés de communes du département.

Ce service, ouvert depuis le 1^{er} novembre 2019, permet de :

- Simuler le potentiel solaire d'une toiture dans tout le Calvados,
- Poser toutes ses questions et être accompagnés par le prestataire In Sun We Trust (ISWT),
- Etre mis en relation avec des installateurs normands référencés.

Des supports de communication sont mis à disposition des EPCI : flyer, affiche, textes, visuels, modèles post Facebook et communiqués de presse...

Un accès expert permet d'évaluer le potentiel d'un ensemble de bâtiments/d'un secteur géographique

La vidéo de présentation est projetée à l'écran (<https://www.soleil14.fr/>).

M. Alban RAFFRAY rappelle qu'il s'agit bien d'un projet de territoire s'adressant à tous les acteurs (particuliers, entreprises, collectivités, artisans ...).

En termes de communication, le SDEC ENERGIE a mis en place différentes actions :

- Présentation de Soleil 14 :
 - 17 Réunions des commissions locales de l'énergie (CLE de novembre),
 - Réunion partenaires (7/11),
 - Club des développeurs – Agence de Développement de Normandie (14/11),
 - Cluster solaire – Normandie Energies (5/12),
 - Stand Assemblée générale de l'UAMC le 4/11 + article Newsletter aux maires.
- Diffusion via Dialogue, Facebook, site internet...,
- Nombreux articles de presse + France Bleue Normandie.



Au niveau des EPCI, des actions de communication ont également été menées :

- Page dédiée site internet (5 EPCI),
- Actu site internet (7),
- Facebook (5),
- Point presse (2),
- Réunion publique/salon (3),
- Présentation aux secrétaires de mairie (3),
- Article bulletins communautaires ou municipaux (8),
- Mailing aux communes, associations, entreprises (3),
- Diffusion flyers/affiches (7).

A noter que certains EPCI ne communiqueront pas avant les élections.

Le SDEC ENERGIE reste en support (animation, soutien) et un prochain temps fort de communication est envisagé dans le cadre de la semaine du développement durable fin mai-début juin.

M. Alban RAFFRAY présente les quelques données de suivi de ce nouvel outil :

- Fréquentation du cadastre solaire en novembre 2019 :
 - 2 000 connexions
 - 15 demandes de devis
- Suivi des projets : tous les 3 mois
- Suivi satisfaction des utilisateurs : 1 fois par an
- Suivi du nombre d'installations photovoltaïques (tableau de bord du Ministère) : 2643 installations dans le Calvados au 31 juin 2019 (26MW).

Différents partenariats ont vu le jour et d'autres sont en cours de réflexion :

- Espace Info Energie
 - Information/Animations sur le solaire et « Soleil 14 » dans le cadre des conventions en cours avec les EPCI (réunion publique, information dans le cadre des permanences de conseil)
- Chambre d'agriculture
 - Relai d'information sur « Soleil 14 » (porte-ouverte sur le solaire en septembre 2019)
 - Ciblage des toitures les plus favorables (à l'étude)

La Commission Consultative prend acte de cette communication.



C. BILAN GENERAL DE LA FEUILLE DE ROUTE

Mme Guénaëlle CARLIER rappelle que la feuille de route définissait 16 actions autour de 4 axes :

- Axe 1 : Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre,
- Axe 2 : Soutenir l'exemplarité des collectivités,
- Axe 3 : Aider les collectivités à informer, mobiliser et accompagner les habitants,
- Axe 4 : Positionner la Commission consultative comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales.

Elle présente les différentes actions mises en œuvre :

Axe 1 : Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre

- Intégration des objectifs du PCAET dans les PLU(l) :
 - Note de recommandations élaborée avec le CAUE à l'attention des EPCI.
- Boîte à outils méthodologiques pour la construction des PCAET :
 - Boîte à outils accessible sur le site internet du SDEC ENERGIE,
 - Mise à disposition de l'outil PROSPER.
- Accompagnement identification ressources exploitables et projets ENR :
 - Atlas dynamique des énergies,
 - Cadastre solaire.
- Articuler les projets des EPCI et la programmation des investissements sur les réseaux :
 - Mise en place de rendez-vous annuels SDEC ENERGIE/EPCI.
 - Bilan :
 - Sensibilisation des élus sur les enjeux des réseaux, recueil de données qualitatives lors des rendez-vous,
 - La plupart des EPCI ont une vision très partielle des projets. Problématique de mise à jour des données.
 - Perspectives :
 - Expérimenter un recueil de données par le biais de l'enquête semestrielle de la CERC sur les projets de travaux.
 - Conserver les rendez-vous annuels en les élargissant.

Axe 2 : Soutenir l'exemplarité des collectivités

- Diffuser les retours d'expériences des projets ENR,
- Inciter les collectivités à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments,
- Organiser l'échange d'expériences entre les collectivités sur les usages de l'énergie dans les bâtiments publics,
- Impulser des groupements d'achat de matériaux, de services ou d'installations ENR entre collectivités.



Bilan : La mise en œuvre de ces actions n'a pas été réellement engagée. Seule une réunion d'un groupe de travail réunissant les directeurs des services techniques des EPCI a été organisée. Par ailleurs, dans le cadre de ses accompagnements proposés aux EPCI, le SDEC ENERGIE a accompagné la CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon pour la mise en place d'un groupement d'achat d'audits de bâtiments publics.

Perspectives :

- Etendre les groupements d'achat d'audits à d'autres EPCI,
- Identifier les besoins d'achats mutualisés,
- ⇒ Actions à développer de façon concertée SDEC ENERGIE / EPCI

Axe 3 : Aider les collectivités à informer, mobiliser et accompagner les habitants

- Information des collectivités sur les dispositifs de rénovation bâtiments publics et privés et outils de communication à destination des habitants :
 - Plateforme de recherche des aides financières pour les bâtiments publics sur le site internet du SDEC ENERGIE (300 visites en 2018, 185 visites en 2019 => Communication à relancer pour les futurs nouveaux élus)
 - Atelier Fabrique énergétique.
- Renforcer la lisibilité et l'accès aux points rénovation info service :
 - Diffusion aux EPCI de supports de communication (article, encart...).
- Promouvoir auprès des EPCI le développement de projets citoyens de production d'énergies renouvelables :
 - Atelier Fabrique énergétique sur les ENR citoyennes.
- Sensibilisation des habitants en s'appuyant sur les écoles :
 - Défi école énergie.

Axe 4 : Positionner la Commission consultative comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales

- Rapprochement des commissions consultatives normandes et participation à l'élaboration du SRADDET :
 - Note de contribution à l'élaboration du SRADDET.
- Articulation CCTE / contrats de territoire :
 - Note de recommandations à l'attention des EPCI.
- Référentiel partagé sur l'impact des énergies :
 - Cycle d'ateliers « Halte aux idées reçues sur les ENR » à la Fabrique énergétique,
 - 6 ateliers : photovoltaïque, géothermie, éolien, méthanisation (2), bois-énergie,
 - 110 participants.
- Etudier l'opportunité de créer une Agence locale de l'énergie et du climat qui fédère les acteurs existants :
 - Non mis en œuvre.



Bilan de la mise en œuvre de la feuille de route :

- ✓ 16 actions,
- ✓ 11 actions mises en œuvre,
- ✓ 5 actions non engagées.

Bilan de la mise en œuvre des missions de la CCTE :

- La CCTE coordonne l'action dans le domaine de l'énergie :
 - Impulsion d'une dynamique forte autour de la transition énergétique, appropriation par les élus, structuration du partenariat SDEC ENERGIE / EPCI,
 - Portage de projets communs : défi école énergie, cadastre solaire,
 - Promotion de la planification énergétique : boîte à outils PCAET, PROSPER.
- La CCTE met en cohérence les politiques d'investissements :
 - Développement de la prospective réseaux amorcée avec les RDV annuels SDEC ENERGIE / EPCI,
 - Perspectives : renforcer la prospective réseaux et développer des achats groupés pour l'efficacité énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables.
- La CCTE facilite l'échange de données :
 - Sensibilisation/information des EPCI : 14 ateliers Fabrique énergétique, notes et supports de communication,
 - Développement d'outils d'ingénierie : atlas, plateforme des aides,
 - RDV annuels SDEC ENERGIE / EPCI.

Pour permettre d'assurer la continuité sur l'année 2020, il est proposé à la commission de mettre en place un comité technique avec les services des EPCI de manière à :

- Suivre la mise en œuvre des actions partenariales (cadastre solaire...),
- Avancer sur la mise en œuvre des dernières actions de la feuille de route dont :
 - Groupements d'achat : recensement des besoins,
 - Développement des ENR citoyennes.
- Préparer les travaux de la prochaine CCTE (prochaine feuille de route, renouvellement défi école énergie...).



3EME PARTIE – BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

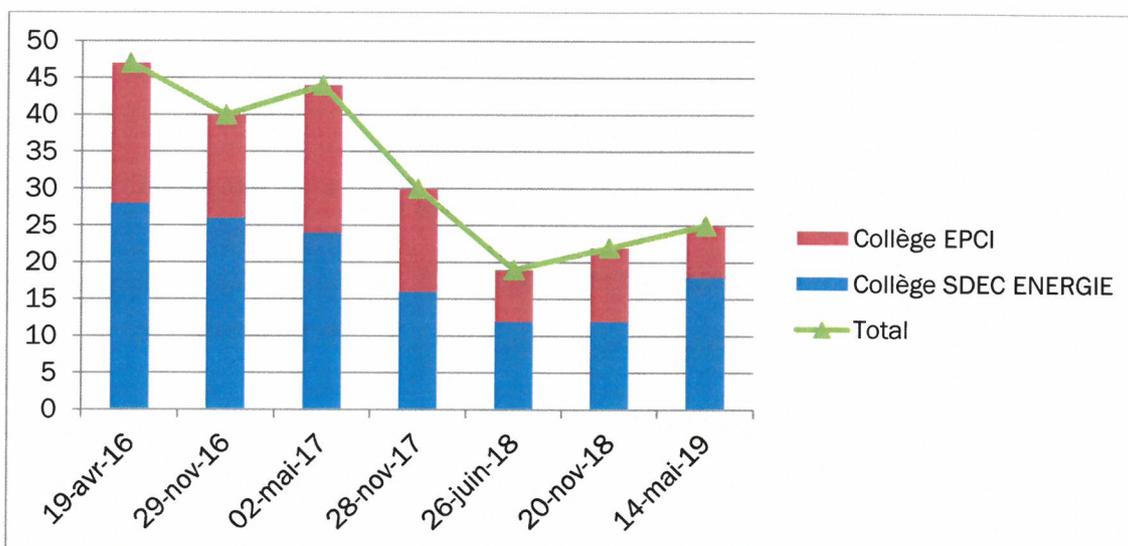
M. Alban RAFFRAY rappelle que, depuis sa création, la commission consultative s'est réunie 8 fois en séances plénières.

3 groupes de travail se sont réunis pour élaborer la feuille de route (6 réunions).

3 autres groupes de travail (PCAET, communication et SRADDET) se sont réunis pour mettre en œuvre la feuille de route de la commission consultative (10 réunions, 25 membres).

Un groupe de travail réunissant les Directeurs des Services Techniques des EPCI a été constitué et une première réunion organisée.

L'évolution de la participation des élus aux réunions plénières de la Commission consultative est présentée à l'écran :



Des événements spécifiques expliquent la faible participation à certaines réunions (demi-finale de la coupe du monde de foot en juin 2018, mouvement des gilets jaunes en novembre 2018) mais une baisse générale est tout de même observée. Pourtant, les réponses aux questionnaires font ressortir une satisfaction générale sur le contenu et l'organisation des plénières.

A. RESULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CCTE

Un questionnaire sur le fonctionnement de la CCTE a été adressé aux 64 membres de la Commission consultative et 15 réponses ont été enregistrées.

Les réalisations jugées les plus utiles ont été les suivantes :

- Cadastre solaire,
- Atlas dynamique des énergies,
- Défi école énergie,
- Boîte à outils PCAET,
- Plateforme de recherche des aides financières bâtiments publics.



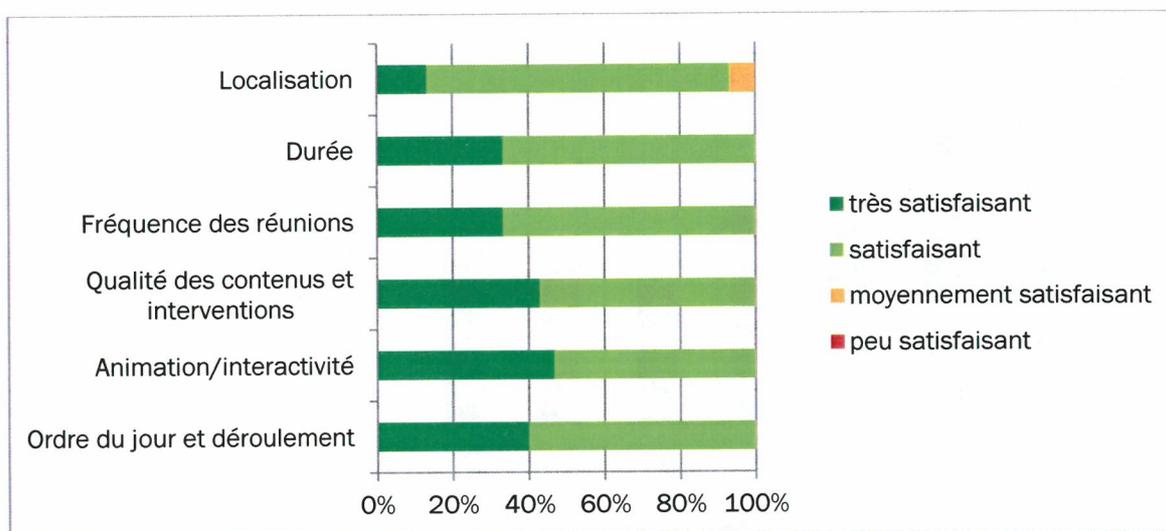
En terme d'actions prioritaires, les élus pensent que la commission doit servir à :

- La sensibilisation/formation des élus,
- L'impulsion d'actions mutualisées SDEC ENERGIE/EPCI,
- L'échange d'expériences entre EPCI.

A la question « la CCTE et son rôle sont-ils connus des autres élus de votre EPCI ? » 8 élus ont répondu pas trop, 6 à peu près et 1 ne sait pas.

Une action de communication pour présenter les objectifs de la commission doit donc être envisagée.

Concernant le fonctionnement des plénières :



Pour ce qui concerne la participation des services et des partenaires à ces réunions, un peu plus de 50% des élus pensent que les partenaires sont suffisamment associés et plus de 50 % pensent que les services sont insuffisamment associés.

B. TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

Au vu de ces retours de questionnaires, il est proposé aux élus présents un temps de réflexion en groupes de manière à répondre aux deux questions suivantes :

- Comment sensibiliser et former les futurs membres de la CCTE et les élus des EPCI aux enjeux de la transition énergétique ?
- Comment associer plus fortement les services des EPCI et les partenaires au travail de la CCTE ?



Mise en commun des réflexions / propositions des élus :

Comment sensibiliser et former les futurs membres de la CCTE et les élus des EPCI aux enjeux de la transition énergétique ?

- Présenter en amont des désignations des membres, l'intérêt et la finalité de la CCTE auprès des futurs élus représentatifs, de manière, notamment, à lutter contre l'absentéisme d'élus surchargés de travail.
- En leur parlant d'économies d'argent.
- Créer un dossier simple, de petites fiches sur les sujets et enjeux de la transition énergétique, à l'intention des futurs membres.
- Mettre en place des fiches permettant d'identifier les enjeux et les moyens identifiés par la CCTE.
- Proposer aux nouveaux élus les formations proposées lors de la création de la CCTE.

Comment associer plus fortement les services des EPCI et les partenaires au travail de la CCTE ?

- Mettre en valeur les réalisations du premier mandat de la CCTE, notamment autour de tables rondes thématiques, en un même lieu.
- S'assurer d'un retour d'information des représentants de la CCTE à leurs collectivités, sous forme de rapport aux Maires par exemple. En effet, les membres de la CCTE n'informent peut être pas suffisamment les services communaux et les services techniques de ces mêmes services communaux.
- En ayant des lois fondées sur le bon sens.
- Il faudrait que puisse être désigné un ou des correspondants agents des services dans les intercommunalités qui seraient conviés aux réunions de la CCTE.
- Organiser une réunion annuelle avec les services généraux des EPCI.

La commission consultative prend acte de cette communication.

4EME PARTIE – LA « ROUTE EN COMMUNES » : TEMOIGNAGE DE ULYSSE BLAU

M. Ulysse BLAU, ingénieur en bioressources, vient de terminer une étude sur la gestion des ressources et l'implication du citoyen dans les communes du Calvados.

Pour réaliser cette étude auto-organisée et auto-financée, il a sillonné les routes du département en vélo, pendant 3 mois (de mi-avril à mi-juin) pour aller à la rencontre de plus de 64 maires de communes tirées au sort dans le Calvados.



A raison d'une interview de maire par jour, l'objectif était de rassembler en seulement trois mois une vision globale de la situation.

Le même questionnaire pour tous, monté avec des chercheurs, des journalistes, des sociologues et un élu, a permis d'aborder des sujets liés à l'alimentation, l'agriculture, la ressource en eau, l'énergie, la gestion de crise, la vision...

Les informations recueillies lors de cette étude sont rassemblées dans une synthèse disponible au téléchargement : <https://larouteencommunes.fr/>

M. Ulysse BLAU précise les limites de l'étude, à savoir :

- Réalisée en seulement 3 mois, auprès de seulement 64 maires,
- Interview de maires uniquement,
- Résultats uniquement basés sur les propos recueillis (de manière anonyme).

Il ressort de cette étude que les maires ont besoin d'être accompagnés. En effet, ces derniers pensent impossible des choses que d'autres ont réalisé.

Par ailleurs, les maires rencontrent de plus en plus de difficultés à impliquer les habitants dans la vie de la commune. Les gens ne sont pas prêts à s'engager sur du long terme et attendent que le maire vienne vers eux.

En termes de transition écologique et de gestion des ressources, les EPCI sont vus comme l'échelon ayant le plus de légitimité et de moyens pour agir.

De même, les actions et le soutien du SDEC ÉNERGIE sont particulièrement reconnus et appréciés.

M. Ulysse BLAU présente le bilan des résultats de son enquête en matière de gestion des ressources.

➤ **Eau :**

- Une ressource abondante dans le Calvados, ce qui n'encourage pas une protection des sources



➤ **Agriculture / Alimentation :**

- Très peu de liens entre production locale et alimentation locale

➤ **Energie :**

- Pour la réduction de la consommation d'énergie :
 - Un grand travail à faire au niveau de l'isolation des bâtiments communaux,
 - Migration des luminaires vers des candélabres LED,
 - Encore peu de campagnes de sensibilisation des habitants.
- Production d'énergie :
 - Très peu de production au niveau local,
 - Quasiment que du solaire photovoltaïque et de grandes éoliennes,
 - Des projets souvent descendants et sans liens directs avec les demandes des habitants,
 - Une opposition des habitants non-négligeable
- Résilience énergétique :
 - Grande dépendance à l'électricité importée,
 - Grande dépendance au pétrole importé,
 - Aucune mention de crise énergétique dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) / PCS (Plan Communal de Sauvegarde),
 - Une très faible résilience énergétique des communes.

Monsieur Ulysse BLAU précise que la résilience est la « *Capacité d'un système à retrouver un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation* ».

- Tempête de neige, vents violents, mais aussi augmentation du prix de l'énergie et situation géopolitique
- Pourquoi un territoire résilient ?
 - Valorisation des ressources locales,
 - Relocalisation des activités et des emplois,
 - Amélioration de la sécurité des personnes.
- Pistes de réflexion
 - Augmenter la production locale décentralisée pour un usage local,
 - Impliquer les habitants dès le début des projets avec des méthodes professionnelles,
 - Prendre en compte le risque de crise énergétique,
 - Ne pas hésiter à demander à se faire accompagner.

La commission consultative prend acte de cette communication.



5EME PARTIE – POINTS DIVERS

A. RENOUELEMENT DE LA CCTE

Mme Guénaëlle CARLIER présente le planning de renouvellement de la commission consultative, suite au renouvellement général des mandats 2020.

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, entre la mi-avril et le début du mois de mai, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) du Calvados vont être invités à désigner leurs 2 représentants respectifs à la Commission consultative.

Pour aider les EPCI à FP dans le choix de leurs représentants, un support explicatif du rôle du membre de la CCTE leur sera adressé début avril et mis en ligne sur le site du syndicat.

En septembre, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE procédera à la désignation de ses 32 représentants, à raison de 2 représentants par CLE (=périmètres EPCI).

Une réunion pourra aussi être organisée à l'automne sur les enjeux des investissements sur les réseaux et le rôle du représentant de la CCTE à la Conférence NOME.

La commission consultative prend acte de cette communication.

B. CALENDRIER

Madame Guénaëlle CARLIER rappelle que le 5 février, de 9h15 à 12h, dans le cadre des ateliers de la Fabrique énergétique, est organisée une réunion sur la séquestration carbone : « Agriculture et plan climat ».

En novembre 2020, la nouvelle Commission consultative pour la Transition Énergétique s'installera.

Madame Guénaëlle CARLIER invite les membres de la commission à découvrir la centrale solaire au sol de Colombelles, en sortant cette réunion, visible depuis l'étage du Wip.

Cette centrale a été développée par IEL et Enolya, en collaboration avec Caen-la-Mer, Normandie Aménagement et la ville de Colombelles, pour un total de 12 millions d'euros d'investissement et 100 000€/an de fiscalité répartis entre la commune, la Communauté Urbaine, le Département et la Région.

Les caractéristiques de cette centrale :

- 20 ha
- 29 000 modules sur trackers
- 9,83MWc
- 11,4 GWh de production annuelle
- = 4500 foyers (hors chauffage)





Madame Guénaëlle CARLIER invite également les élus à ne pas quitter la salle sans avoir pris le guide de l'ADEME, « Demain mon territoire ».

Ce guide s'organise autour de 20 fiches, abordant, notamment les problématiques suivantes :

- Alimentation,
- Economies et production d'énergie,
- Achats responsables,
- Développement local,
- Réduction des déchets,
- Végétalisation,
- Agriculture,
- Mobilité, logistique,
- Événements éco-responsables,
- Jeunesse et écocitoyenneté...

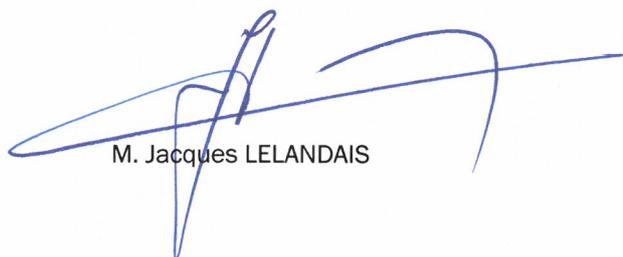


M. Jacques LELANDAIS remercie l'ensemble des différents intervenants et les représentants présents pour leur mobilisation et pour la qualité des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 16h30.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,



M. Jacques LELANDAIS



M. Patrice GERMAIN